



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

DELIBERATION N° 2025/26

OBJET : FIXATION DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

L'an deux mille vingt-cinq le trois du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 28 Mars 2025 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE
Madame Mélissa DEMERVAL qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Etait absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

Après avis favorable des commissions « Animation de la vie associative, culturelle et sportive, communication et coordination de l'action municipale » et « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui se sont réunies respectivement les 17 Mars et 19 Mars 2025, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, soit **26** voix :

1) Fixe les tarifs de l'école de musique, comme suit, à compter du 1^{er} Septembre 2025 :

TARIFS D'INSCRIPTION	
Libercourtois	Extérieurs
jardin musical – éveil musical – formation musicale	
75 €	175 €
formation musicale + formation instrumentale	
85 €	195 €
formation instrumentale seule	
75 €	175 €
TARIFS DE LOCATION D'INSTRUMENT	
70 €	100 €

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250403-DELIB-2025-26-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception en préfecture : 11/04/2025

En outre, il vous est précisé qu'à compter du 1^{er} Septembre 2025

- Les inscriptions se feront au mois de Juin (réinscriptions) et Septembre (inscriptions).
- Les tarifs Libercourtois seront appliqués aux administrés pouvant présenter un justificatif de domicile sur la commune ainsi qu'aux agents municipaux et leurs enfants ne résidant pas sur la commune de Libercourt.
- L'achat de l'instrument est obligatoire à partir de la 5^{ème} année. Il peut être loué les 4 premières années.
- L'effectif est fixé à 100 élèves maximum (ce chiffre ne peut être dépassé que dans le cycle de l'éveil musical).

Monsieur le Maire précise que les frais d'inscription sont fixés par année scolaire. Le paiement s'effectue en une fois sauf si le montant total dépasse les 100 € auquel cas il sera possible de régler en deux fois. Une inscription à l'école municipale de musique engendre le paiement obligatoire de la totalité de la cotisation annuelle.

2) d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le paiement des frais d'inscription à l'aide des tickets loisirs et du pass'culture de l'agglomération d'Hénin-Carvin et à signer les conventions correspondantes

3) d'inscrire les recettes correspondantes au B.P. 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

La secrétaire de séance
Madame Valérie INVERSIN

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le **11 AVR. 2025**
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ


Date de publication :

11 AVR. 2025



